

INSCRIPTIONS Rentrée 2024 suite à l'affectation

➔ EN CLASSE DE 1^{ERE}

➔ EN CLASSE DE 2^{nde} BAC PRO ou 1^{ere} année
CAP

• JEUDI 27 + VENDREDI 28 JUIN 8H30 - 18H00

• SAMEDI 29 JUIN 8H30 - 12H00

• LUNDI 1^{er} JUILLET 8H30 - 18H00

Délai maximal MARDI 2 juillet 17H00.

➔ Se rendre directement à la CAFETARIA DU LYCEE

DOCUMENTS OBLIGATOIRES: Photocopie de la pièce d'identité de l'élève recto-verso (passeport ou CNI)+ RIB du parent-responsable financier + Photocopie de l'attestation de recensement (+ de 16 ans)

ALLOCATION POUR LES STAGES: Si élève majeur: RIB de l'élève

➔ Si élève mineur disposant de son propre compte bancaire : RIB de l'élève

➔ Si élève mineur utilisant le compte bancaire de son représentant légal:

- photocopie recto-verso de la carte d'identité
- RIB du responsable légal détenteur du compte bancaire
- Acte de naissance avec filiation ou copie du livret de famille (pages : père-mère + celle de l'enfant concerné)
- autorisation du responsable légal de l'élève (document donné sur place)

PAI ou PAP éventuellement - penser aux aménagements des examens via Incluscol

Fiche infirmerie sur le site du lycée : fiche infirmerie dématérialisée 2024.2025

INSCRIPTIONS Rentrée 2024 suite à l'affectation

➔ EN CLASSE DE 1^{ERE}

➔ EN CLASSE DE 2^{nde} BAC PRO ou 1^{ere} année
CAP

• JEUDI 27 + VENDREDI 28 JUIN 8H30 - 18H00

• SAMEDI 29 JUIN 8H30 - 12H00

• LUNDI 1^{er} JUILLET 8H30 - 18H00

Délai maximal MARDI 2 juillet 17H00.

➔ Se rendre directement à la CAFETARIA DU LYCEE

DOCUMENTS OBLIGATOIRES: Photocopie de la pièce d'identité de l'élève recto-verso (passeport ou CNI)+ RIB du parent-responsable financier + Photocopie de l'attestation de recensement (+ de 16 ans)

ALLOCATION POUR LES STAGES: Si élève majeur: RIB de l'élève

➔ Si élève mineur disposant de son propre compte bancaire : RIB de l'élève

➔ Si élève mineur utilisant le compte bancaire de son représentant légal:

- photocopie recto-verso de la carte d'identité
- RIB du responsable légal détenteur du compte bancaire
- Acte de naissance avec filiation ou copie du livret de famille (pages : père-mère + celle de l'enfant concerné)
- autorisation du responsable légal de l'élève (document donné sur place)

PAI ou PAP éventuellement - penser aux aménagements des examens via Incluscol

Fiche infirmerie sur le site du lycée : fiche infirmerie dématérialisée 2024.2025